L'Union européenne et sa responsabilité dans le monde

Manifeste de CONCORD pour les élections parlementaires européennes de 2009

L'Union européenne et sa responsabilité dans le monde

Manifeste de CONCORD pour les élections parlementaires européennes de 2009

CONCORD est la confédération européenne des ONG e coopération au développement, d'urgence et d'éducation au développement. Ses associations nationales et réseaux internationaux, représentant ensemble plus de 1 600 ONG, soutenues par des millions de citoyens européens.

CONCORD allie la conduite de réflexions et d'actions politiques communes au dialogue avec les institutions européennes et d'autres organisations de la société civile. CONCORD participe à l'Action mondiale contre la pauvreté.

Contact :

aphilippart@concordeurope.org – www.concordeurope.org
Tél. : +32 2 743 87 81 – Fax : +32 2 732 19 34

European NGO confederation for relief and development

CONCORD

Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement

Introduction

En juin 2009, les citoyens des 27 États membres de l'Union européenne (UE) seront appelés à élire leurs représentants au Parlement européen pour la législature 2009-2014.

Les députés européens nouvellement élus devront orienter le Conseil européen et la Commission européenne dans de nombreux processus décisionnels importants. Le résultat de ces négociations ne doit pas empêcher un développement centré sur les droits humains, que ce soit pour les citoyens de l'UE ou pour le reste du monde.

À cette occasion, CONCORD – qui représente plus de 1600 organisations de la société civile soutenues par des millions de citoyens européens – lance un appel à un partenariat entre la société civile et le Parlement européen afin de trouver la voie du développement durable.

Dans le présent manifeste, CONCORD identifie et analyse trois objectifs essentiels de l'UE, à savoir le développement durable, l'amélioration qualitative et quantitative de l'aide et la responsabilité démocratique, et prie instamment les députés européens d'agir par rapport à ces trois objectifs :

1. Développement durable

L'UE doit se doter de politiques économiques, sociales, commerciales et de sécurité qui sont cohérentes et favorisent le droit à un développement durable et à une citoyenneté responsable pour les citoyens de l'Europe et du reste du monde. Une attention particulière doit être accordée à la justice climatique et aux questions de genre.

Justice climatique : La diminution des ressources naturelles, la réduction de la biodiversité et le changement climatique risquent de ruiner le fruit de dizaines d'années d'efforts en faveur des droits humains et de menacer les moyens d'existence de millions de gens.

L'UE doit conclure des partenariats politiques et économiques afin de promouvoir un développement durable fondé sur un accès équitable aux ressources, la répartition des richesses et un engagement réciproque envers les droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes et la justice économique et sociale.

Égalité des genres : Il n'y aura pas de développement durable sans un respect total du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. L'UE doit veiller à ce que son engagement envers l'égalité des genres soit systématiquement mis en œuvre et doit afficher sa volonté politique et son leadership en défendant constamment l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

2. Quantité et qualité de l'aide publique au développement

Dans son cadre juridique, l'UE a déjà inscrit l'éradication de la pauvreté parmi les objectifs de sa coopération au développement. Il incombe à l'UE de s'assurer que son engagement en faveur de l'amélioration qualitative et quantitative de l'aide se fonde sur des démarches respectueuses des droits humains et qui contribuent à la réduction des inégalités sociales de même qu'à un engagement fort, éclairé et actif de la société civile.

3. Responsabilité démocratique

Le cadre financier et institutionnel de l'UE promeut la responsabilité démocratique et la transparence et assure une meilleure participation des organisations de la société civile et des citoyens à la définition et à la mise en œuvre des politiques. Les députés européens doivent veiller à ce que les réformes institutionnelles destinées à rendre l'UE plus démocratique, plus transparente et plus ouverte à ses citoyens, soient effectivement mises en œuvre.

Développement durable

L'UE doit se doter de politiques économiques, sociales, commerciales et de sécurité qui sont cohérentes et favorisent le droit à un développement durable et à une citoyenneté responsable pour les citoyens de l'Europe et du reste du monde.

S'agissant de la place de l'Europe dans le monde, le principal objectif de la politique actuelle de l'UE est de muer l'Europe en un puissant acteur compétitif de l'économie mondiale. *« Relever le défi de la croissance et de l'emploi en Europe, voilà la clé qui libérera les moyens nécessaires pour concrétiser nos ambitions plus générales sur le plan économique, social et environnemental. »*[1]

Bien que la préservation du bien-être des citoyens européens soit un objectif fondamental de l'UE, les politiques mises en œuvre à cet effet ne sont pas parvenues à engendrer une véritable cohésion sociale. Les statistiques font état de disparités de revenus de plus en plus marquées entre les citoyens de l'UE et une part croissante de la population européenne est menacée par la pauvreté dans une des régions les plus riches de la planète.

Le commerce, l'agriculture, l'environnement, la migration et bien d'autres politiques ont une incidence sur le développement durable. Or ces politiques n'ont contribué ni suffisamment ni directement à l'éradication de la pauvreté, tant au niveau européen que mondial.[2] On oublie trop souvent que leur mise en œuvre aggrave la situation des populations vivant en dehors de l'UE. Il incombe pourtant à l'UE de ne pas porter préjudice, mais au contraire d'honorer le droit au développement de tous les citoyens du monde.

Les politiques européennes et leur mise en œuvre favorisent en outre un mode de vie qui grève les ressources naturelles et contribue à des changements climatiques dont les signes sont reconnus. Cette attitude affecte non seulement le bien-être des futures générations de citoyens de l'UE, mais aussi les populations pauvres du Sud, qui payent déjà la facture de la déforestation, de la surpêche et de la pollution, alors qu'elles n'y sont pratiquement pour rien.

Il est indéniablement de la responsabilité de l'UE de contribuer à inverser cette situation et d'aider les pays en développement à atténuer les effets du changement climatique. Dans un monde aux ressources limitées, seules des économies respectueuses de la justice environnementale auront une chance de subsister durablement et pacifiquement.

1. Communication du 2 février 2005 au Conseil européen de printemps, intitulée « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne ». Communication du Président Barroso en accord avec le Vice-président Verheugen.

Alors même que l'UE a reconnu sa responsabilité en souscrivant à des conventions internationales telles que les objectifs du Millénaire pour le développement et le Protocole de Kyoto, l'une visant à éradiquer la pauvreté, l'autre à s'attaquer au problème du changement climatique, des politiques telles que la stratégie commerciale « Une Europe compétitive dans un marché mondialisé », vont à l'encontre des objectifs inscrits dans ces conventions. Les APE que l'UE négocie en ce moment même avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en sont la parfaite illustration.

L'UE devrait définir des politiques économiques et commerciales qui garantissent la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. On ne peut parler de développement durable alors qu'on nie le droit au développement social d'une large frange de la population mondiale.

Nous appelons par conséquent les députés européens à s'assurer que les politiques de l'UE sont conformes aux objectifs de développement et que l'Union est une figure de proue de la promotion des droits humains et du développement durable.

Nous reprenons ci-après la liste des principaux champs d'action où les députés européens sont en mesure de promouvoir plus de cohérence et de soutenir le droit au développement durable des citoyens de l'Europe et du reste du monde.

2. Ce qui a amené l'UE à reconnaître qu'une « cohérence des politiques au service du développement » était nécessaire. Ce principe de la cohérence des politiques au service du développement, inscrit pour la première fois dans le Traité de Maastricht (1993), a été repris dans le Traité de Lisbonne, qui stipule que « L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. » (article 208)

Justice climatique

L'Union européenne ne peut que respecter le droit à la justice environnementale au plan mondial. Elle doit par ailleurs reconnaître sa responsabilité envers les communautés vulnérables qui, de par le monde, subissent les effets du changement climatique, et donc réduire de manière substantielle ses émissions de gaz à effet de serre, soutenir davantage les efforts d'adaptation et veiller à ce que chacun ait un accès égal aux ressources naturelles.

C'est au cours de la prochaine législature que la communauté internationale devra s'accorder sur la définition et la mise en application de nouveaux mécanismes internationaux permettant de s'atteler au problème du changement climatique et de gérer ses inévitables effets. Pour l'UE, ce sera le moment où jamais de prouver son attachement à la préservation des droits environnementaux et de veiller à ce que les populations vulnérables ne paient ni la facture de la réduction des gaz à effet de serre, ni celle de l'adaptation au changement climatique. L'accès égal aux ressources naturelles, y compris pour les futures générations, et l'utilisation durable de celles-ci, doivent être les principes centraux de tout accord international en matière d'environnement.

Nous exhortons les députés européens à se rallier aux objectifs de justice climatique qui suivent.

Ralentir le changement climatique

- Les pays industrialisés sont les principaux responsables du changement climatique. C'est donc à eux de réagir en premier en réduisant de manière substantielle leurs émissions de gaz à effet de serre. S'ils veulent plafonner l'augmentation de la température globale largement en-deçà des deux degrés au dessus des niveaux préindustriels et s'ils veulent éviter un changement climatique dont l'ampleur n'aura d'égale que la dangerosité, les États membres de l'UE vont devoir réduire leurs émissions nationales d'au moins 30% d'ici 2020 et d'au moins 80% d'ici 2050 (par rapport chaque fois aux niveaux de 1990).

- L'objectif de l'Union est d'arriver collectivement à réduire les émissions de 30%. Les États membres qui, pour l'instant, poursuivent un objectif plus modeste au titre des propositions sur le changement climatique et les énergies renouvelables devraient revoir leurs ambitions à la hausse, en fonction de leur véritable potentiel de réduction.

- L'UE devrait mettre un terme à ses importations énergétiques de biocarburants et de bio-liquides qui font concurrence à la production alimentaire dans le Sud. Elle ferait mieux de réduire sa consommation d'énergie en se concentrant sur l'efficacité énergétique et en soutenant la production durable d'énergies renouvelables.

- Aux fins de ce qui précède, la politique de développement européenne va devoir changer de cap, au profit d'un modèle de développement plus pérenne et sobre en carbone, ce qui suppose un profond changement dans les modes de consommation de l'UE. Ce changement de modèle de développement passe aussi par le soutien à des démarches d'éducation globale.

- Dans le même temps, l'UE devra prendre des engagements financiers conséquents et sur le long terme afin de soutenir des politiques de développement durable dans le Sud. Pour ce faire, il faut impérativement transférer les technologies adéquates vers ces pays (c.-à-.d des technologies à faible coût et à faible production de carbone) et accroître leurs ressources financières. Cet apport financier devrait équivaloir à au moins 15% des émissions réduites (en-deçà des niveaux de 1990). Ces fonds pourraient être alloués via des mécanismes commerciaux très respectueux de l'environnement et du social (les projets Gold Standard du MDP, par exemple), ou au travers de l'appui financier direct via d'anciens ou de nouveaux mécanismes.

- L'UE ne devrait se servir de mécanismes de crédit externe comme le MDP qu'au titre d'effort externe supplémentaire pour réduire les émissions et limiter celles-ci à 3% maximum. À l'avenir, tous les crédits externes devraient répondre à des critères sociaux, environnementaux et d'ajout stricts. Seuls les crédits issus de projets répondant au moins à l'accréditation Gold Standard et/ou à des critères de qualité équivalents devraient être pris en compte dans le calcul de réalisation des objectifs d'atténuation de l'UE.

- L'UE devrait être à l'avant-garde du combat contre le changement climatique et militer pour des résultats ambitieux dans le cadre des processus internationaux placés sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et inciter les autres pays à suivre son exemple.

Payer le coût de l'adaptation

- Le Parlement doit reconnaître que l'adaptation au changement climatique est avant tout une affaire de développement et de réduction de la pauvreté – qu'il s'agit en fait de donner aux communautés de base les moyens de se battre – et qu'elle devient cruciale pour la sauvegarde du développement. Le coût de l'adaptation doit par conséquent être intégré dans les processus politiques et de planification du développement.

- L'adaptation au changement climatique – par le biais de projets spécifiques et de stratégies d'intégration – devrait être financée par des moyens complémentaires, sous la forme de subventions. Ces sommes devraient profiter en premier lieu aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et être affectées conformément aux principes d'appropriation locale et nationale du développement.

- L'UE devrait contribuer à la mise en œuvre des mécanismes de coopération régionaux visant à réduire les risques de catastrophes provoquées par les phénomènes extrêmes liés au changement climatique.

- L'UE devrait reconnaître que la réduction des risques de catastrophe n'a pas seulement à voir avec la façon dont les communautés se préparent à des événements naturels (comme des tempêtes ou des ouragans) mais aussi avec la réduction des vulnérabilités structurelles qui muent ces risques naturels en désastres humains. Les politiques et les stratégies de l'UE doivent tendre à réduire les gros risques en améliorant la résilience des communautés et en ne s'attachant pas uniquement à leur aspect humanitaire. Parmi ces gros risques figurent la crise alimentaire latente, la perte rapide et croissante des avoirs et des moyens de subsistance en raison de l'évolution des schémas météorologiques et l'effritement des rares dividendes du développement parmi les franges les plus pauvres de la population. Les domaines d'intervention et la logique de la stratégie de DDR de l'UE devraient prévoir des instruments afin de prévenir, d'atténuer et de préparer les citoyens et les communautés à la lente apparition de catastrophes telles que des crises alimentaires.

- Il convient de souligner que les politiques publiques, les cadres législatifs et réglementaires ne s'appliquent que partiellement aux secteurs informels : or c'est précisément dans ces secteurs que vivent, mangent et travaillent la plupart des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

- L'UE devrait user de son influence auprès de ses partenaires afin que les ressources naturelles soient considérées comme des biens sociaux et des droits humains fondamentaux, afin de surveiller l'accélération de la déforestation et de la désertification, tout en préservant la biodiversité des systèmes aquatiques et terrestres et en protégeant la qualité de l'air et du sol.

Égalité des genres

Dans le monde, soixante-dix pour cent des personnes les plus pauvres sont des femmes. L'objectif d'éradication de la pauvreté ne pourra par conséquent être atteint si l'on ne s'attelle pas aux problèmes liés à la question du genre. L'UE reconnait que l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit et qu'elle est à la fois un objectif de développement en soi et la pierre angulaire de l'éradication de la pauvreté. L'UE doit veiller à ce que son engagement envers l'égalité des genres soit systématiquement mis en œuvre et doit afficher sa volonté politique et son leadership en défendant constamment l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

Les membres de CONCORD exhortent le Parlement européen à demander à l'UE et à ses États membres de lui rendre compte des actions menées pour promouvoir l'égalité des genre et l'autonomisation des femmes et des filles, dans la mesure où cette promotion est inscrite dans le Consensus européen pour le développement (2005), la stratégie européenne pour « l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement », et la stratégie conjointe UE-Afrique.

Nous demandons instamment aux députés européens de veiller à ce que l'UE :

- dégage les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de son engagement à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux, de l'élaboration à la mise en œuvre des politiques ;
- soutienne la double démarche consistant, d'une part, à intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes de manière transversale et, d'autre part, à prendre des mesures spécifiques visant à promouvoir l'émancipation des femmes et des filles ;
- renforce le dialogue véritable, permanent et structuré avec les instances gouvernementales en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes et les défenseurs des droits de la femme de manière à soutenir et à suivre les ministres des tutelles, d'autres organismes publics et les parlements dans les efforts qu'ils déploient pour influencer le plan national de développement et les budget alloués à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes et des filles ;
- renforce les mécanismes de responsabilité et de suivi de la mise en œuvre au travers d'une analyse approfondie des questions de genre et de la fourniture d'une batterie complète de données et d'indicateurs sexo-spécifiques ;
- tienne compte des besoins réels de la population afin de lutter contre la violence en général, et la violence envers les femmes en particulier.

Politique économique et commerciale responsable

Nous demandons instamment aux députés européens de veiller à ce que les objectifs de développement et de droits humains soient en première ligne de l'élaboration des politiques économiques et des accords commerciaux de l'UE.

- Dans les accords commerciaux et dans les traités d'investissement qu'elle négocie, l'UE doit faire preuve de transparence et de respect à l'égard de la souveraineté des politiques économiques, sociales et commerciales suivies par les pays partenaires, et veiller à ce que ces traités et accords assurent la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. À aucun moment ces derniers ne devraient mettre en péril la souveraineté alimentaire, le travail décent ni l'accès égal aux services publics et aux services de protection sociale.
- Les accords portant sur l'accès aux ressources énergétiques et naturelles doivent fixer des priorités et promouvoir la pleine jouissance des droits économiques sociaux et culturels des communautés locales.
- Les accords économiques et commerciaux doivent s'appuyer sur les normes régionales en matière de droits humains, d'égalité entre les hommes et les femmes, de travail et d'environnement et affirmer le pouvoir de contrôle des institutions démocratiques sur les activités économiques et productives.
- En Europe, il conviendra de promouvoir de nouveaux modes de production et de consommation afin d'éduquer et d'inciter les générations présentes et futures à adopter des modes de vie plus durables au travers d'une éducation au développement global.

Une politique alimentaire et agricole responsable

La récente crise alimentaire doit être perçue par l'Europe comme un signal d'alarme : le temps est venu d'adopter une politique alimentaire et agricole responsable, en lieu et place des politiques actuelles qui ruinent les efforts de développement déployés par les partenaires et qui hypothèquent leur droit à l'alimentation.

- L'UE doit améliorer la gestion de son marché agricole et réaffirmer la primauté des politiques alimentaires et agricoles sur les politiques commerciales. Les politiques de l'Union doivent permettre aux États et aux groupements régionaux d'États de réglementer et de protéger leurs propres marchés agricoles de manière à promouvoir une agriculture locale durable, base même de la souveraineté alimentaire.

- La réforme de la PAC doit s'attaquer à la crise alimentaire mondiale en mettant fin au dumping des produits agricoles et aux modèles agricoles orientés à l'exportation qui existent en Europe et ailleurs et qui ont provoqué le détournement de terres fertiles, empêché la population d'avoir accès à l'eau ou aux semences et conduit les petits paysans à être exploités par de gros conglomérats agro-industriels.

- La gestion du marché doit soutenir l'agriculture familiale, le développement de systèmes de production décentralisés, le renforcement de la nature agro-écologique des systèmes de production et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations.

- Au travers de sa politique d'aide, l'UE renforcer les capacités de production des agriculteurs au travers de diverses méthodes d'agriculture, l'accès des paysans à la terre et aux marchés locaux et investir dans l'optimisation de la connaissance de la biodiversité par les agriculteurs. Il s'agit notamment d'exclure tout brevet sur le vivant et les animaux et plantes génétiquement modifiés.

- Il n'y aura pas de justice alimentaire sans investissement dans l'émancipation des femmes, qui continuent d'être marginalisées dans le secteur agricole, alors qu'elles produisent plus de 50% des aliments dans le monde.

- Les objectifs fixés pour la production de biocarburants, qui ont conduit à une surexploitation de ressources foncières comptées à des fins de production agricole, doivent être abandonnés.

Travail décent

La moitié de la population active mondiale gagne moins d'un dollar par jour. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les gens travaillent plus pour gagner moins, ce qui oblige un nombre croissant d'entre eux – en grande majorité des femmes – à trouver leur gagne-pain dans l'économie informelle, où ils n'ont ni droits ni protection sociale.

Pendant ce temps-là, les entreprises externalisent leurs activités pour abaisser le coût de la masse salariale et ne plus s'embarrasser de droits chèrement acquis. Seul un système international basé sur la solidarité et le respect des droits des peuples, tels qu'inscrits dans les conventions de l'OIT et des Nations unies, peut mettre un terme à cette situation.

Nous demandons instamment aux députés européens de veiller à ce que l'UE :

- dans toutes ses relations internationales, se conforme aux 8 principales conventions du travail de l'OIT, surtout celle portant sur la liberté d'association et les conventions collectives ; qu'elle encourage et soutienne la transposition de ces normes du travail dans les législations nationales, qu'elle veille à leur mise en œuvre et à leur application, qu'elle promeuve des salaires décents et la protection sociale universelle et qu'elle crée et protège des emplois décents ;

- mène une politique cohérente et que, dans son rapport annuel à l'OMD, elle identifie des objectifs et des indicateurs spécifiques en matière de travail décent, conformément à son engagement envers la réalisation de l'OMD 1 et de l'agenda de l'OIT en matière de travail décent ;

- dans le cadre de son engagement envers la responsabilité des entreprises, instaure des clauses sur le droit du travail qui se fondent sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur la déclaration tripartite de l'OIT sur les relations entre les multinationales et la politique sociale, que les entreprises de l'UE sont tenues de respecter ;

- respecte et soutienne activement les dispositions des principales conventions du travail dans ses politiques d'approvisionnement et d'appel d'offres ;

- suive activement la mise en œuvre des conventions du travail nécessaires pour son système spécial de préférences généralisées (SPG+) et prenne des mesures qui garantissent l'application de ces conventions ;

- dans le cadre de ses politiques de coopération au développement, alloue les ressources nécessaires au développement et à l'extension des systèmes de

protection sociale ; qu'elle renforce les capacités institutionnelles afin d'appliquer les conventions du travail de l'OIT et permette aux syndicats et à d'autres acteurs de la société civile de participer pleinement au contrôle du respect de ces conventions par les employeurs et par les institutions publiques et privées ;

- dans le cadre de son engagement envers l'égalité entre les hommes et les femmes, apporte des changements législatifs et initie et favorise des programmes d'action positive visant à promouvoir l'égalité sur le lieu de travail et la stricte application des Conventions 100 et 111 de l'OIT (relatives respectivement à l'égalité de rémunération et à la discrimination).

Financement du développement

Ce sont essentiellement des ressources nationales qui financent le développement. Le Consensus de Monterrey signé en mars 2002 et révisé lors de la Conférence de Doha de décembre 2008 fixe comme objectifs de « mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources financières (…) pour éliminer la pauvreté, améliorer la situation sociale et élever le niveau de vie, et protéger l'environnement. » Mais une fois encore, la réalité est tout autre : les statistiques montrent que les transferts financiers ne se font pas du Nord vers le Sud, mais qu'il y a au contraire un immense flux net de capitaux du Sud vers le Nord.

Les retards pris dans la réalisation des OMD, qui vont coûter la vie à des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, peuvent être partiellement imputés au manque de volonté politique et à l'incapacité de nombreux gouvernements du Nord et du Sud d'allouer les ressources financières nécessaires à l'avènement du développement.

La réaction internationale devrait être nettement plus vigoureuse pour relever ce défi. C'est pourquoi nous demandons instamment aux députés européens de veiller à ce que :

- les politiques fiscales favorisent une égale redistribution des richesses en accordant une attention particulière aux plus pauvres. Pour atteindre cet objectif, l'UE doit mettre un terme à une concurrence fiscale exagérée qui amenuise les ressources publiques. L'UE doit promouvoir le même genre de politiques au plan local et mondial ;

- la lutte contre l'évasion fiscale soit renforcée au travers de la transparence financière et d'une meilleure coopération entre les autorités fiscales des États membres de l'UE et des pays tiers ;

- des mécanismes originaux de financement du développement s'ajoutent aux fonds existants, qu'ils soient rendus obligatoires pour la communauté internationale et par conséquent coordonnés par les instances des Nations unies. Ces sources originales devraient être affectées à la production de biens publics de par le monde et à la promotion des droits humains fondamentaux ;

- l'UE redéfinisse ses critères de viabilité de la dette afin de promouvoir l'élaboration d'objectifs de développement plutôt que le remboursement de la dette et qu'elle appelle ses États membres à annuler massivement les dettes de tous les pays en développement sans assortir cette annulation de conditionnalités économiques.-

Migration et développement

D'une façon ou d'une autre, la migration forcée des populations peut être imputée à la pauvreté et aux inégalités socio-économiques ; que ce soit à la suite d'un conflit, de la famine, de catastrophes naturelles, de persécutions ou d'un accès inéquitable aux ressources naturelles. En matière de migration, l'Europe doit adopter des politiques globales, cohérentes et basée sur les droits, respectueuses des droits des migrants et de ceux de leur pays d'origine.

Nous demandons aux députés européens de faire pression sur l'UE pour qu'elle prenne des mesures dans les domaines suivants :

- les problèmes de migration doivent être clairement dissociés des problèmes de sécurité. Cela ne pourra se faire qu'au prix d'une meilleure coordination et d'une meilleure coopération entre les différentes sphères politiques en charge de la migration, y compris les sphères du développement, de l'emploi et des affaires sociales, de l'éducation et de la sécurité. L'UE devrait également veiller à écouter le point de vue des migrants avant de prendre des décisions politiques sur les questions de migration.

- les pays en développement ont besoin de leurs travailleurs les plus qualifiés. Sans dénier à quiconque le droit d'émigrer, les politiques européennes qui font appel à de la main-d'œuvre étrangère devraient éviter de favoriser l'exode des cerveaux, surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation. Les initiatives prises par l'Union, comme la proposition de création d'une carte bleue, devraient être élaborées en concertation étroite avec les pays en développement concernés et en particulier avec leurs organisations de la société civile. Des mesures équilibrées et ayant l'assentiment des deux parties devraient être prises pour faciliter la mobilité internationale des

travailleurs ; dans le même temps, l'UE devrait consentir des investissements qui assurent l'accès à l'éducation supérieure et de meilleures conditions de travail pour un nombre plus élevé de personnes dans les pays d'origine.

- L'intégration des migrants dans l'UE devrait reposer sur les principes d'égalité, de participation et de respect des droits fondamentaux. Qui dit intégration, dit responsabilités et droits réciproques et mutuels. Il convient de promouvoir la diversité comme un facteur positif pour la société européenne. Les stratégies européennes et nationales devraient aider les migrants à participer sur un pied d'égalité à la vie économique, sociale et culturelle du pays d'accueil. La politique de l'UE devrait intégrer la notion de migration circulaire.

- Le total des sommes renvoyées par les migrants vers leurs pays d'origine est plus élevé que le budget d'APD cumulé des États membres de l'UE. Compte tenu des commissions élevées (entre 13 et 20% [1]) prélevées par les banques officielles, les migrants envoient souvent leur argent par des moyens détournés, informels et peu fiables. L'UE devrait faire en sorte que les migrants puissent passer par les canaux officiels de transfert d'argent à des tarifs abordables.

- L'argent du développement ne peut être utilisé pour résoudre les problèmes de migration ni être inféodé à la politique de migration. Les fonds alloués aux pays de transit et d'origine pour vérifier les flux migratoires ne contribuent pas à éliminer les causes profondes de la pauvreté et des inégalités et ne devraient par conséquent pas être assimilés à de l'aide au développement.

[1] Migration et Development, Myths et Facts, www.epc.eu/en/er.asp?AI=379&LV=293&PG=ER/EN/detail&TYP=ER&see=y&t=2: 4th Joint EPC-KBF Migration Dialogue

Développement humain et social

La meilleure façon d'aider les populations à jouir pleinement de leurs droits, c'est d'investir dans le développement humain et social.

Le Consensus européen pour le développement, qui a été adopté pour tous les États membres, entérine ce principe en donnant la priorité aux objectifs du Millénaire pour le développement et en insistant lourdement sur le développement humain et social. La réalité de la politique européenne est toutefois bien éloignée de la théorie.

Nous demandons instamment aux députés européens de veiller à ce que :

- Dans ses actions, l'UE donne la priorité aux domaines qui sont essentiels pour la réalisation des OMD, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes, l'accès aux services sociaux de base, la santé et l'éducation, surtout pour les plus vulnérables. Pour atteindre les OMD, l'UE se doit de contribuer à la réalisation des droits sociaux pour réduire les inégalités et promouvoir le développement durable.

- la Commission européenne soit tenue de rendre des comptes au Parlement européen pour n'avoir pas alloué, contrairement à ce que celui-ci lui avait demandé, 20% de l'APD européenne aux services sociaux de base.

- l'UE prévoie et alloue des ressources durables au problème du VIH/sida et qu'elle mette ces ressources en œuvre. L'UE doit instaurer des mécanismes qui lui permettent d'associer les personnes qui vivent avec le VIH et le sida, les associations féminines, les groupements d'enfants et les populations vulnérables à son dialogue politique et à sa programmation par pays. L'UE devrait financer et mettre en œuvre des programmes qui renforcent et favorisent des approches participatives au sein de ces communautés.

Soixante-dix millions d'enfants parmi les plus pauvres et les plus marginalisés de la planète continuent d'attendre à la porte des écoles, alors que la prise en charge de la petite enfance, les cours d'alphabétisation pour adultes et les programmes de formation des jeunes sont un luxe que ne peuvent se permettre la plupart des pays pauvres. Le Parlement devrait veiller à ce que l'UE ne se défausse pas de son engagement à accroître l'aide accordée à l'éducation.

Quantité et qualité de l'aide publique au développement

L'Union européenne fournit la plus grosse partie de l'aide au développement dans le monde ; c'est donc à elle d'assurer le leadership de la lutte contre la pauvreté mondiale et de veiller à un engagement fort, éclairé et actif de la société.

Dans son cadre juridique, l'UE a déjà inscrit l'éradication de la pauvreté parmi les objectifs de sa coopération au développement. L'UE s'est clairement engagée non seulement à accroître la quantité, mais aussi la qualité de l'aide. Jusqu'ici, cependant, l'UE n'a pas honoré sa promesse.

Les dernières tendances dans les États membres indiquent qu'ils ne parviendront péniblement à atteindre un niveau d'APD équivalent à 0,56% de leur PIB d'ici 2010 et de 0,7% d'ici 2015 qu'au prix d'un redoublement drastique de leurs efforts. En outre, les gouvernements européens continuent de gonfler artificiellement leurs chiffres d'aide en comptabilisant les sommes allouées à l'allégement de la dette, à la formation des étudiants étrangers et à l'aide aux réfugiés en Europe.

L'Union européenne s'est défini des objectifs clairs en matière de coopération au développement, à savoir l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'aide ne peut être considérée comme effective que si elle contribue à ces objectifs. Étant donné que 70% des personnes en situation de pauvreté sont des femmes et des filles, la politique et les actions de développement de l'UE devraient s'employer activement à résoudre les problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes.

L'Union européenne a la volonté et l'occasion d'être un chef de file de l'amélioration de l'efficacité de l'aide. En tant que signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, elle a souscrit à un ensemble de principes pour lesquels elle a développé diverses politiques et instruments de mise en œuvre.

L'agenda de l'efficacité de l'aide n'est pas qu'une question de mesures techniques, mais aussi politiques. Une aide plus efficace passe nécessairement par une amélioration de la transparence, de la responsabilité et du respect envers une véritable appropriation démocratique.

Le respect des engagements internationaux – les objectifs du Millénaire pour le développement, un niveau d'APD équivalent à 0,7 % du PNB, la Déclaration de Paris – ne peut se faire sans le soutien de la population européenne. C'est l'éducation au développement qui donne aux Européens le moyen de soutenir activement l'amélioration qualitative et quantitative de l'aide.

Sentinelle démocratique de l'UE, le Parlement européen est le mieux placé pour veiller à ce que l'UE honore ses engagements en matière de volumes d'APD et d'efficacité de l'aide, et pour qu'elle soit le chef de file de l'avancement de ces dossiers. Le Parlement devrait appeler l'UE à donner la priorité aux actions qui visent les domaines essentiels à la réalisation des OMD : l'emploi et le travail décent, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accès aux services sociaux de base, notamment à la santé et à l'éducation, surtout pour les populations les plus vulnérables.

Nous demandons aux députés européens de veiller à ce que l'UE :

- monte en puissance pour atteindre un niveau d'APD équivalent à 0,7% du PNB d'ici 2015 ou avant (sans comptabiliser l'allégement de la dette et d'autres postes qui ne sont pas de l'aide), d'allouer 50% de cette augmentation à l'Afrique subsaharienne et de publier un calendrier de mise en œuvre obligatoire d'une année sur l'autre ;

- réaffirme son engagement vis-à-vis de l'appropriation démocratique, de la responsabilité et de la transparence, qui sont au cœur de l'efficacité de l'aide, et veille à ce que la voix et les préoccupations des citoyens soient au centre des processus et des plans de développement nationaux, régionaux et locaux réduise progressivement toutes les conditionnalités économiques liées à l'aide et passe avec les pays partenaires des accords contractuels, à responsabilité réciproque, basés sur des critères définis localement ; qu'elle délie toute l'aide communautaire accordée aux pays tiers, y compris l'aide alimentaire et l'assistance technique, et qu'elle réforme cette assistance pour qu'elle soit totalement mue par la demande et totalement alignée sur les stratégies nationales ;

- place les droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits de l'enfant, la justice sociale et l'environnement durable au cœur de ses politiques, sachant que ces principes ne figurent pas dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; s'engage à fixer de nouveaux objectifs communautaires qui montrent de quelle manière elle compte suivre une approche du développement basées sur les droits humains dans ces domaines ;

- alloue 3% de l'APD à l'éducation au développement et à la sensibilisation du public européen, comme le recommande le Rapport sur le développement humain 1993 du PNUD.

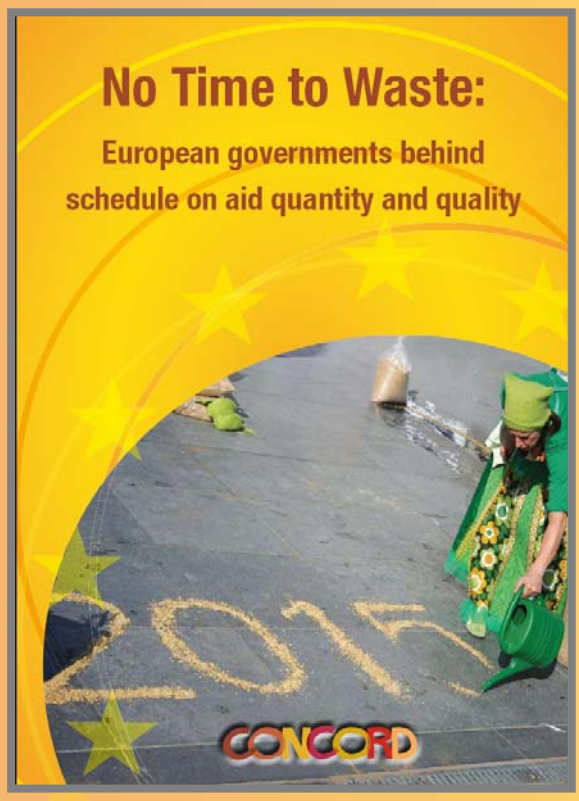

Sous l'égide de CONCORD, les ONG de développement des 27 Etats membres européens ont analysé l'aide au développement fournie par l'Union européenne et ses Etats membres.

Pour plus d'information : www.concordeurope.org

Responsabilité démocratique

Le cadre financier et institutionnel de l'UE promeut la responsabilité démocratique et la transparence et assure une meilleure participation des organisations de la société civile et des citoyens à la définition et à la mise en œuvre des politiques.

L'UE devrait améliorer radicalement sa responsabilité démocratique, à la fois envers les citoyens européens et ceux des pays en développement. Le Parlement européen et la société civile sont des acteurs clé à cet égard. La responsabilité démocratique est nécessaire à la consolidation d'institutions européennes responsables et transparentes, à des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques responsables envers les citoyens européens, et envers ceux qui, dans le Sud, sont directement affectés par les politiques européennes.

De nouvelles capacités devront étayer la responsabilité démocratique du Parlement européen en matière de contrôle de l'usage des ressources communautaires allouées au développement. C'est à la commission du développement du Parlement européen qu'il devrait incomber en premier lieu de superviser la coopération au développement communautaire dans toutes les parties du monde, et de garder un œil sur les autres sphères de l'action extérieure pour s'assurer que les politiques sont cohérentes au regard du développement durable.

Le budget communautaire devrait être dépensé de manière transparente et responsable si l'on veut qu'il soit efficace et s'assurer le soutien des citoyens de l'Union.

Société civile

La démocratie ne peut fonctionner que dans des sociétés ou chaque citoyen peut pleinement participer aux processus décisionnels. L'UE doit être plus inclusive, de sorte que ses citoyens et ceux qui vivent dans des pays tiers mais qui sont directement affectés par les politiques européennes puissent davantage participer à la définition de ces politiques.

Avec leur ancrage profond (dans les communautés) et large (par-delà les frontières, via les coalitions, les alliances et les réseaux régionaux et mondiaux), les organisations de la société civile constituent un mécanisme important qui permet aux citoyens de s'organiser, de participer au débat politique et de demander des comptes à leur gouvernement. Elles sont le trait d'union ou l'intermédiaire entre les citoyens et leurs institutions politiques. Il n'est donc de démocratie saine sans société civile forte.

Une société civile européenne dynamique, formée de citoyens actifs et responsables est en outre une condition préalable à l'avènement de politiques européennes cohérentes et de la justice mondiale. L'éducation globale et l'éducation au développement sont donc vitales pour une meilleure sensibilisation aux défis de développement car elles permettent aux Européens de mieux appréhender les causes et les conséquences des interdépendances internationales, elles leur donnent le moyen de faire pression sur leur gouvernement pour qu'ils adoptent des politiques qui ne portent pas préjudice et elles les incitent à adopter eux-mêmes un style de vie durable.[1]

Ces dernières années, les problématiques de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme ont réduit la marge de manœuvre des OSC et leur capacité à exercer leurs droits ; de nouvelles exigences en matière de rapports et de financement ont en outre été imposées aux OSC européennes, ce qui a rejailli sur leurs partenariats avec leurs homologues du Sud.

À la lumière de ces changements, il devient urgent de renforcer le partenariat entre le Parlement européen et la société civile (européenne), d'établir un dialogue et d'instaurer entre la société civile et les institutions européennes des méthodes de travail communes basées sur une appropriation commune, une collaboration intelligente et le respect mutuel.

[1] Voir à ce sujet le « Consensus européen pour le développement : le rôle de l'éducation au développement et de la sensibilisation » : http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/PUBLICATION_CONSENSUS_FR-067-00-00.pdf

Nous demandons instamment aux députés européens :

- de se saisir de la revendication de responsabilité démocratique en associant pleinement la société civile à la consolidation de la gouvernance démocratique ;

- d'améliorer la responsabilité et la gouvernance de l'UE en laissant les gouvernements des pays partenaires et la société civile d'Europe et du Sud avoir un droit de regard sur les processus politiques communautaires ;

- de veiller à ce que le Parlement initie un rapport sur l'éducation au développement et la sensibilisation et leur rôle dans la mise en œuvre du Consensus européen pour le développement, en y associant notamment les commissions parlementaires concernées (notamment la commission DEVE). Ce rapport devrait souligner le rôle effectif et potentiel de l'éducation au développement et de la sensibilisation dans l'éducation formelle et informelle et dans l'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

Les réformes institutionnelles et le budget de l'UE détermineront dans une large mesure si la coopération au développement européenne pourra ou non atteindre son objectif d'éradication de la pauvreté. Le Parlement européen doit veiller à ce que l'opinion des citoyens soit prise en compte.

Réformes institutionnelles

Tout futur cadre institutionnel devrait confirmer que l'éradication de la pauvreté est un objectif premier de la politique de développement communautaire et que les actions menées au titre de l'action extérieure de l'UE doivent être dans le droit fil des objectifs de développement, comme le prévoit le Consensus européen pour le développement.[2]

Nous demandons instamment aux députés européens de veiller :

- au respect de la place et des objectifs spécifiques de la coopération au développement, qui doit être une politique indépendante au sein de l'Union européenne. En d'autres termes, la politique de développement doit tenir un discours fort dans les relations extérieures de l'UE, fonctionner à l'aune de ses propres principes, objectifs, institutions et instruments et être sur le même pied que la politique étrangère, la politique commerciale et la politique de sécurité. On peut arriver au même résultat en ayant un Commissaire en charge du développement qui est l'égal du Haut représentant et qui est en mesure de défendre les intérêts de la politique de développement communautaire au sein du Collège des Commissaires et devant le Conseil. Ce Commissaire devrait avoir son mot à dire non seulement eu égard à la formulation et au financement des politiques de développement mais aussi en ce qui concerne leur mise en œuvre afin de mettre un terme aux incohérences qui résultent du hiatus qui existe dans la structure actuelle entre l'élaboration des politiques et leur application.

- à ce que la configuration institutionnelle de l'UE propose une approche cohérente et efficace de la coopération au développement et des pays en développement, qui conjugue harmonieusement élaboration, programmation et mise en œuvre des politiques ;

- à ce que l'action extérieure de l'UE tienne pleinement compte des objectifs de développement tout en favorisant une plus grande cohérence entre les divers acteurs et politiques de l'UE ;

- à ce que les instruments juridiques relatifs à la coopération entre l'UE et les pays en développement reprennent les objectifs de la politique de développement communautaire.

Le budget de l'UE

Le réexamen du budget de l'UE, que la Commission européenne effectuera l'année prochaine, est l'occasion unique de veiller à ce que ce budget corresponde à l'ambition de l'UE d'honorer ses engagements, qu'il s'agisse du combat pour un développement durable ou d'aborder les problématiques mondiales comme la pauvreté, le changement climatique et la prévention des conflits.

La structure du futur budget de l'Union doit fournir le moyen de traduire les valeurs et les principes de l'Union en action concrètes. Les instruments juridiques afférents à la coopération entre l'UE et les pays en développement devraient s'inscrire dans le droit fil des objectifs de développement communautaires.

[2] Le Consensus européen pour le développement de 2005 est une déclaration politique qui illustre la volonté de l'UE d'éradiquer la pauvreté et de construire un monde plus stable et plus équitable.

Nous demandons instamment aux députés européens de veiller à ce que :

- la durabilité, en Europe et dans le monde, y compris dans ses dimensions sociales et environnementales, soit l'objectif premier et primordial du nouveau budget de l'UE. Ce budget devrait être conforme aux objectifs de la stratégie de développement durable et donc promouvoir une production et une consommation durables de manière à arriver à une société sobre en carbone ;

- le budget de l'UE promeuve et érige l'éradication de la pauvreté en principe primordial de la coopération internationale de l'UE, y compris dans les sphères du commerce, de l'aide au développement et de l'éducation au développement. Le budget de l'UE devrait intégrer la dimension genre par le biais d'outils budgétaires appropriés ;

- les ressources allouées au développement ne servent pas à financer d'autres politiques extérieures de l'UE (la politique étrangère, la politique de défense ou la politique de sécurité, par ex.).

Sigles et abréviations

APD : aide publique au développement

APE : Accord de partenariat économique

DDR : démobilisation, désarmement et réintégration

DEVE: commission du développement du Parlement européen

MDP : mécanisme pour un développement propre

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIT: Organisation internationale du travail

OMD : objectifs du Millénaire pour le développement

OSC : organisations de la société civile

PAC : politique agricole commune

PNB : produit national brut

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

Éditeur responsable : O. Consolo, CONCORD, 10 sq. Ambiorix, B-1000 Bruxelles. Juillet 2008.Ce rapport est cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue exprimés dans cette publication ne sont pas forcément ceux de la Commission européenne.